

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 4 AVRIL 2017**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	10	Présents :	10	Excusé :	0	Absent :	0	Votants :	10	28/03/2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

**Présents :** M. Jean-Claude LAPIERRE, M. Claude BOURDON, M. Gianni FERRO, M. Bernard LAPIERRE, M. Pierre LANEYRIE, Mme Isabelle BERGER, M. Dominique REVEL, M. Vincent GIRARD , M. William TROUILLET, M. Thomas ROLLET.

**Excusé :** /

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude LAPIERRE

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, M. le Maire présente l'ordre du jour.

En préalable, M. Jean-Claude LAPIERRE demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de ces deux questions supplémentaires.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°1 : FINANCEMENT DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT**

Pour financer les travaux d'investissement 2017, compte tenu du taux d'emprunt très faible proposé, le Maire propose au conseil de souscrire un emprunt à court terme pour un montant de 100 000€, ce qui permettrait à la commune de ne pas se départir de ses excédents budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord à la proposition de prêt du crédit agricole pour un montant de 100 000€, d'une durée de 24 mois au taux de 0,33 % et autorise le Maire à signer le contrat de prêt et tous documents se rapportant à cette opération.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE N°2 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU TDIL – RESERVE PARLEMENTAIRE - POUR LA TRANCHE 2017 DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

La tranche 2017 des travaux d'accessibilité s'élève à un montant total, études comprises, de 51 650€ TTC.

Le Maire propose au conseil de solliciter une subvention auprès de madame Marie MERCIER Sénateur de Saône et Loire, Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à demander une subvention sur la dotation d'action parlementaire de Madame Marie MERCIER et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

**1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2016**

Présentation du compte administratif 2016 par M. Gianni FERRO, 2<sup>ème</sup> adjoint.

Résultat excédentaire de fonctionnement de : 281 755,28 €.

Résultat déficitaire d'investissement de : - 82 945,29 €.

Restes à réaliser : 157 698,00€ en dépenses d'investissement

Restes à réaliser 13 362,00€ en recettes d'investissement

Soit un besoin total de financement de : 227 281,29 €.

Après la sortie de M. le Maire, le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2016 à l'unanimité et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 : 227 281,29 €, pour couvrir le déficit constaté

Au compte 002 : 54 473,99€, comme excédent de fonctionnement reporté.

**2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2016**

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2016 tenu par Madame TANGUY Percepteur de la Roche-Vineuse. Celui-ci étant identique au compte administratif de la commune, le conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de l'approuver.

**3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2017**

M. Jean-Claude LAPIERRE présente au conseil municipal le budget primitif de l'année 2017 avec en Fonctionnement un total de dépenses de 462 880,00€ et en Investissement un total de dépenses de 621 125,00€. Les dépenses s'équilibrent avec les recettes. Le conseil donne son approbation sur le budget primitif de 2017 dont la synthèse est exposée ci-après :

## FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

## RECETTES

011 dont Tx en régie	87 637,00	70 Produits de services	2 610,00
012 Personnel	108 947,00	73 Impôts et taxes	303 131,00
65 Elus et contingent	98 840,00	74 Dotations et part.	47 537,00
66111 Intérêts emprunts	5 760,00	752 Baux et locations	47 943,00
014 FPIC	653,00	777-042 Amor Val lamart	260,00
Amortissements 6811-042	6 287,00	722-042 Tx en régie	6 000,00
67 Charges excep.(CCAS)	700,00	013 Atténuation charges	291,00
O22 Dép imprévues	7 473,00	77 Produits except,	635,00
S/total	<b>316 297,00</b>	S/total	<b>408 407,00</b>
<b>EXCEDENT</b>	92 110,00	002 Excédent Reporté	54 473,00
O23 Virement à la S I	<b>146 583,00</b>		
	<b>462 880,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>462 880,00</b>

## INVESTISSEMENT

165 Dépôts et cautions	1 530,00	10222 FCTVA	8 244,00
238 Avances Travaux	0,00	10223 Taxe locale Equip	0,00
2315-040 Tx régie	6 000,00	041 Op. Patrimoniales	6 518,00
041 Op patrimoniales	6 518,00	1068	227 281,00
1641 Capital emprunts	53 396,00	Amortissements 28-040	6 287,00
20 (dont 2031 études)	6 020,00	10226 Taxe aménag	4 102,00
2041582 (Tx SYDESL)	12 500,00	13 Subv investissement	61 852,00
21 Immo corporelles	175 457,00	16 Emprunts	148 528,00
2313 Immo en cours	88 445,00	024 Produits de cessions	10 200,00
2315 Immo Voirie	159 449,00	165 Dépôts et caut reçus	1 530,00
Amor Val lamar 139-040	260,00	238 Avances Travaux	0,00
020 Dép, imprévues	28 604,00	S/total	<b>474 542,00</b>
S/total	<b>538 179,00</b>	001-EXCEDENT	
OO1 DEFICIT Inv	<b>82 946,00</b>	021 Virement de la SF	<b>146 583,00</b>
	<b>621 125,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>621 125,00</b>

Résultat clôture 2015	Affectation 2016	Résultat 2016	Résultat clôture 2016
-48 172,95		-34 772,34	<b>-82 945,29</b> <i>inv.</i>
274 270,08	91 976,95	99 462,15	<b>281 755,28</b> <i>fonct.</i>
226 097,13		64 589,81	<b>198 809,99</b>
		<b>RAR DEPENSES</b>	<b>157 698,00</b>
		<b>RAR RECETTES</b>	<b>13 362,00</b>
		<b>RESULTAT INV 1068</b>	<b>-227 281,29</b>
		<b>DISPONIBLE 002</b>	<b>54 473,99</b>

## 4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIERES 2017 (état 1259)

Le Maire et les membres du conseil municipal ont examiné les bases des impositions directes locales, pour 2017 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques. Les bases fixées par l'Etat ayant diminué de - 051 % par rapport à 2016, le produit 2017 s'élèvera à 283 588€ contre 285 028€ en 2016 (-1 440€). Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population, M. Gianni FERRO rappelle que la stabilisation des taux communaux est possible grâce à une bonne gestion des finances communales.

Taxes	Taux 2016	Coefficient de variation proportionnelle		Taux de référence 2016	Taux votés 2017	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit correspondant			
d'habitation foncière (bâti) foncière (non bâti)	14.42%	283 588	= 1,000000	14.42 %	<b>14.42 %</b>	551 000	79 454			
	19.73%	Produit attendu		19.73 %				<b>19.73 %</b>	361 900	71 403
	34.92%	Produit fiscal à taux constants		34.92 %				<b>34.92 %</b>	380 100	132 731
<b>TOTAL PRODUIT</b>							<b>283 588</b>			

### 5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2017

Ayant entendu le détail des subventions, prévues au budget primitif de 2017, chapitre 65 – Article 6574 qui pourraient être accordées à diverses associations et fondations. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 6574, un montant de 300€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	200 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>300,00 €</b>

### 6) REEVALUTATION DU DROIT DE CHASSE

Le bail, très ancien, étant caduque, Monsieur le Maire propose au conseil de refaire un nouveau bail et d'actualiser le montant du droit de chasse fixé jusqu'alors à 30€ par an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne son accord pour l'établissement d'un nouveau bail et l'actualisation du montant du droit de chasse qui sera fixé à 350€ par an à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

Une discussion sera engagée avec la Société de Chasse « L'Aurignacienne ».

### 7) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES AJOINTS

Par délibération n° 2014-032 du 29 Mars 2014, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités des élus.

Dans le cadre de la réforme initiée par le Gouvernement via le protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017), il convient de ne plus faire référence expressément à l'indice terminal 1015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération 2014-032 et fixe les indemnités de fonction des élus comme suit (le taux reste inchangé) : 17,0 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire, 6,6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

### 8) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

L'exercice d'un mandat électif local ne constituant pas, par nature, une activité professionnelle, la loi pose pour principe que les fonctions électives sont gratuites. Cependant les conseillers municipaux ne percevant pas d'indemnités de fonction peuvent prétendre, afin de faciliter l'exercice de leur mandat, au remboursement de certaines dépenses engagées dans ce cadre. C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil municipal de rembourser les frais de déplacement, de stationnement et de péage d'autoroute des élus lorsqu'ils se rendent à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune à qualité, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de prendre en charge les frais de déplacement, de stationnement et de péage d'autoroute des conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction lorsqu'ils se rendent à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la commune à qualité, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci et est distante d'au minimum 30 kilomètres,

Ces frais seront remboursés aux élus, sur présentation d'un état justificatif auquel l'élu aura joint les factures qu'il aura acquittées, précisant son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour.

Un ordre de mission préalable sera établi,

Les frais kilométriques seront remboursés conformément au barème forfaitaire en vigueur.

### 9) QUESTIONS DIVERSES/TOUR DE TABLE

M. Bernard LAPIERRE a participé à la journée du « correspondant défense ».

Dans le cadre de l'opération « Sentinelle », en cas de crise majeure dans le Département, la Délégation Militaire Départementale de Saône et Loire peut être amenée à positionner une section « Proterre » sur la commune. Il s'agit d'une unité de l'Armée de Terre constituée de 27 combattants avec matériel et véhicules, assurant diverses missions telles que la protection.

Dans ce cadre la DMD a besoin de connaître les possibilités d'hébergement possibles sur la commune, telles que foyer, salle communale, gymnase, hôtel, camping....

La municipalité propose la salle communale. Le formulaire sera transmis dans les meilleurs délais à la DMD.

## La fête des « Conscrits » de la classe en 7 aura lieu le 14 Octobre 2017

M. Thomas ROLLET a participé à la Réunion du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne. Il en fait la synthèse auprès du conseil : le budget a été voté, des travaux de canalisations « Route des Allemands » sont en cours, la qualité des eaux est très bonne.

Le 3 avril prochain, la commission « Embellissement » se réunira avec Nicolas GUICHARD afin de lui donner les consignes de plantations.

Mme Isabelle BERGER informe le conseil que deux jardinières ont été volées : à la Grange du Bois et devant le Cimetière. Celles-ci ne seront pas indemnisées par l'assureur puisqu'il s'agit de mobilier urbain non fixé. Le conseil déplore ce vol qui oblige la commune à remplacer ces deux bacs, ce qui représente une dépenses importante qui aurait pu être évitée.

M. Gianni FERRO a participé à la réunion du SIGALE. Le budget a été voté, les participations communales sont en hausse de 2,5 %. Une commission sera prévue pour discuter de ces augmentations.

Lors du dernier conseil de classe, des problèmes d'incivilité d'élèves ont été évoqués. Les parents concernés seront alertés par courrier et il leur sera rappelé que en cas de nouvelle incivilité, le règlement qui prévoit l'exclusion de l'enfant pendant une semaine s'appliquera.

Les professeurs sont satisfaits du soutien financier apporté par l'Amicale des Parents d'élèves permettant des activités de qualité comme sortie poney, piscine. Sans ce soutien, ces sorties seraient très compliquées voire impossibles.

Le planning des rythmes scolaires à été revu ; la nouvelle version du PEDT a été acceptée.

M. Dominique REVEL, délégué local du collège des élus de Solutré-Pouilly, a participé à l'Assemblée départementale statutaire du Comité Nation d'Action Sociale des personnels des collectivités territoriales (CNAS) qui s'est réunie le 27 mars dernier à PERRECY LES FORGES. Il présente la synthèse au conseil.

M. Pierre LANEYRIE se charge de commander les pierres qui formeront le muret qui sera construit dans le cadre de l'aménagement du carrefour des Combes.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		REVEL Dominique	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		TROUILLET William	
LAPIERRE Bernard		GIRARD Vincent	
LANEYRIE Pierre		ROLLET Thomas	

### LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2017-013	Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole pour le financement d'investissements.	2017-018	Vote des taux d'imposition des taxes foncières 2017 (état 1259)
2017-014	Demande de subvention auprès de Mme Marie MERCIER dans le cadre du TDIL – Réserve parlementaire, pour la tranche 2017 des travaux d'accessibilité.	2017-019	Attribution des subventions 2017
2017-015	Délibération sur le compte Administratif 2016	2017-020	Réévaluation du droit de chasse
2017-016	Vote du compte de gestion communal 2016	2017-021	Indemnités de fonction du Maire et des adjoints (annule et remplace la délibération 2014-032)
2017-017	Vote du Budget primitif communal 2017	2017-022	Remboursement des frais de déplacement, stationnement et de péage aux élus communaux qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonction

**La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 2 Mai 2017 à 18H30**

La séance est levée à 20h35.